



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 4048

Texte de la question

M Jean-Yves Le Deaut appelle l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur le fait que seul Le Figaro est distribué au restaurant par les wagons-lits sur le réseau Est de la SNCF. Il lui demande s'il ne lui paraît pas opportun de veiller à la pluralité de la presse sur un réseau géré par un service public. Il souhaiterait également que des quotidiens régionaux soient distribués sur les lignes de l'Est de la France.

Texte de la réponse

Reponse. - De septembre à décembre 1988 une filiale de la SNCF, France Rail Publicité, chargée de la promotion de tous les supports publicitaires dans les gares et les trains, a mené, conjointement avec le journal Le Figaro, une opération de lancement du concours de ce quotidien. Des sociétés assurant la restauration à bord des trains, en particulier la Compagnie internationale des wagons-lits et du tourisme qui exploite le réseau Est, associées à cette action, ont chargé leur personnel de distribuer gratuitement Le Figaro aux clients de première classe de restaurant à bord des trains. Cette opération ponctuelle s'inscrivait dans le cadre des possibilités offertes à tout groupe de presse d'envisager une action promotionnelle dans les trains et les gares moyennant le paiement d'une redevance dans le cadre d'un montant publicitaire. Ce problème est différent de la vente de journaux et revues dans les bars, pour laquelle la société Hachette jouit d'un contrat d'exclusivité. Une douzaine de publications mensuelles et hebdomadaires ont ainsi été retenues en fonction de la demande de la clientèle et dans le respect de la pluralité de la presse afin que soit garantie la liberté de choix de chacun. La SNCF précise que la vente à bord des trains de la presse quotidienne nationale ou régionale ne peut être envisagée, compte tenu des contraintes de gestion des approvisionnements et des invendus qu'elle impose.

Données clés

Auteur : [M. Le Deaut Jean-Yves](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4048

Rubrique : Sncf

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2891